

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 26 mars 2018

Séance du 28 février 2018

20 Retrait de la délibération n°19 - Cession au profit de M. et Mme PRINGALLE d'un bien à usage d'habitation sis 14 rue Boursier

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mme JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme LEHNER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOUADDI, M. ASSAMTI, Mme MEHADJI	3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mmes MOUSSATEN, FAZAL, M. MONTES	3

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

La Ville est propriétaire d'un bien à usage d'habitation, vide de toute occupation et location, sis 14 rue Boursier à Creil. Ce bien est cadastré section AR n°274 pour une contenance totale de 772 m².

Dans le cadre de sa mise en vente, un projet d'acquisition porté par M. et Mme PRINGALLE avait été retenu et acté par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2017.

Par courrier en date du 11 janvier 2018, les époux PRINGALLE nous ont fait part de leur rétractation quant à ce projet d'acquisition.

Aussi, afin de remettre ce bien en vente, il vous est proposé de retirer la délibération n°19 du conseil municipal en date du 29 mars 2017.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°19 du conseil municipal en date du 29 mars 2017,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 28 février 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de retirer la délibération n°19 du conseil municipal en date du 29 mars 2017 relative à la cession de bien au profit de M. et Mme PRINGALLE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 MARS 2018** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/18

et publication ou notification le 29/03/18

affiché le 27/03/18

CREIL, le 29/03/2018


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE